



**Office de l'accueil de jour
des enfants**

Rue de la Paix 4
1014 Lausanne

Office du médecin cantonal

Avenue des Casernes 2
1014 Lausanne

***Aux professionnel-le-s des lieux d'accueil
de jour collectifs des enfants***

Aux accueillant-e-s en milieu familial

Aux parents des enfants accueillis

Lausanne, le 17 février 2022

Abrogation du Plan cantonal de protection pour l'accueil de jour des enfants

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil fédéral, en date du 16 février 2022, a pris la décision de lever la plupart des mesures de protection en lien avec la pandémie de coronavirus. Pour les lieux d'accueil de jour des enfants, cela implique en particulier que le port du masque n'est plus obligatoire. Des réunions peuvent par ailleurs à nouveau avoir lieu, ainsi que des fêtes institutionnelles. Le plan cantonal de protection est abrogé avec effet au 17 février 2022.

La fin de la plupart des mesures est une nouvelle réjouissante, et en particulier pour les enfants qui fréquentent les lieux d'accueil. Nous tenons à souligner que la situation épidémiologique permet aujourd'hui d'être confiants. En effet, plus de 80 % des personnes en Suisse ont vraisemblablement développé une forme d'immunité contre le virus et les cas d'hospitalisations restent bas. L'accent doit désormais être mis sur les mesures qui permettent de protéger les personnes les plus vulnérables. C'est la raison pour laquelle, par exemple, le port du masque reste obligatoire dans les hôpitaux.

Les autorités sanitaires considèrent qu'il ne se justifie plus de prendre des mesures particulières dans le domaine de l'enfance et de la petite-enfance. La situation permet en effet de revenir à un fonctionnement normal et de traiter la maladie du coronavirus presque comme toute autre maladie. En cas de symptômes chez un enfant, ce sont à nouveau les règles usuelles d'éviction qui s'appliquent. Ainsi, à partir d'une température de 38,5 degrés, un enfant ne peut pas être accueilli. Dans ce cas, un contact doit être pris avec le pédiatre, qui orientera sur les mesures à prendre.

Nous savons que les lieux d'accueil sauront s'adapter à cette nouvelle phase avec un grand professionnalisme. Il reste ainsi recommandé de conserver certaines des habitudes prises lors des deux dernières années en matière d'hygiène : aération régulière des locaux et lavage régulier ou désinfection des mains. Nous espérons que cette phase de normalisation s'inscrira dans la durée, afin de permettre la meilleure qualité d'accueil possible pour les enfants.

Nous saisissons également l'occasion de ce courrier pour remercier chaleureusement l'ensemble des professionnel-le-s de l'accueil de jour pour leur remarquable capacité à s'adapter, tout au long de ces 2 années passées, à une situation changeante et complexe.

Nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

La Cheffe de l'OAJE

Valérie Berset

Médecin adjoint

Dr Bernard Borel